



A Coulonges-sur-L'Autize, le 18 décembre 2023

Aux habitants des communes de :

Beaulieu-sous-Parthenay, Clavé, La Boissière-en-Gâtine, Les Groseillers, Mazières-en-Gâtine, St-Georges-de-Noisé, St-Lin, St-Marc-La-Lande, St-Pardoux-Soutiers, Verruyes, Vouhé,

Objet : facture fictive de la redevance incitative

Madame, Monsieur,

Sur le même schéma que le précédent trimestre, vous allez recevoir 2 factures :

- la redevance habituelle correspondant au 4^e trimestre 2023 ;
- une facture **fictive** de la redevance incitative.

Cette facture fictive que vous recevrez en janvier **n'est pas à payer**. Elle est transmise à titre d'information, afin de comprendre sa composition.

- ✓ La **part fixe** est basée sur le **nombre de personnes** présentes au foyer. Cette part fixe intègre les frais de fonctionnement des services (les équipements mis à votre disposition, la collecte des ordures ménagères et des recyclables, le fonctionnement des déchetteries...). Le tarif appliqué est celui de 2023.
- ✓ La **part variable** est calculée en fonction du **nombre de levées** du bac à couvercle vert (ordures ménagères) et du **volume du bac**. Elle correspond à votre niveau de « consommation ».

Vous devez avoir reçu la visite d'un agent du SMC pour mettre à jour votre dotation. Si ce n'est pas le cas, merci de contacter rapidement le **05 49 05 37 19** afin de prendre rendez-vous.

La collecte des bacs non pucés et non enregistrés ne pourra plus se faire **à compter du 2 janvier 2024**.

La règle de dotation est la suivante :

- Foyer de 1 à 4 personnes : un bac de 140 litres
- Foyer de 5 à 6 personnes : un bac de 240 litres
- Foyer de 7 personnes et plus : un bac de 340 litres

Si vous souhaitez déroger à cette grille de dotation, un surcoût à hauteur de 15 € par personne et par an sera appliquée sur la part fixe.

Les tarifs de la redevance incitative pour la collecte et le traitement de vos déchets pour l'année 2024

La **part fixe annuelle** qui comprend 6 levées de bac à ordures ménagères

Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	7	8 et +	Résidences secondaires
Coût annuel (Part fixe + 6 levées)	97 €	194 €	275 €	330 €	358 €	364 €	373 €	378 €	198 €

La **part variable** qui dépend du nombre de levées du bac à ordures ménagères

Volume du bac	Coût à partir de la 7^e levée
140 litres	5 €
240 litres	6 €
340 litres	7 €

Pour rappel, tout déménagement ou changement de situation au sein de votre foyer doit être signalé à la régie des déchets de la CC Val de Gâtine par téléphone au 05 49 06 81 45 ou par mail à l'adresse suivante : service.orduresmenageres@valdegatine.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente de la Régie déchets CC Val de Gâtine
Corine MICOU

Le Président du SMC
Eric CUSEY

Pour toutes questions ou informations :

Facturation
Régie des déchets CC Val de Gâtine
20 Rue de l'Épargne
79160 COULONGES SUR L'AUTIZE
05 49 06 81 45
service.orduresmenageres@valdegatine.fr

Collecte
SMC
3 Route de Verdeil
79800 SAINTE EANNE
05 49 05 37 10
accueil@smc79.fr